

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT

Aux personnes intéressées

1. Le conseil municipal, agissant à titre de comité de démolition, devra statuer sur une demande d'autorisation de démolition pour le bâtiment ci-après décrit, et ce, conformément avec le Règlement sur la démolition d'immeuble de la Ville de Rimouski (R.V.R. 23-008) :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 2, place des Lilas et le numéro de lot 3 162 428 du cadastre du Québec.

2. Le programme de réutilisation du sol dégagé à la suite de la démolition de ce bâtiment consiste à l'excavation des sols contaminés, soit le remblayage, le nivellement, l'aménagement d'un sol végétalisé et l'ensemencement, et ce, conformément au Plan d'urbanisme (R.V.R. 819-2014), au Règlement de zonage (R.V.R. 820-2014) et au Règlement de lotissement (R.V.R. 781-2013).
3. Toute personne qui veut appuyer ou s'opposer à la démolition peut, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, soit au plus tard le **samedi 31 janvier 2026**, ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son appui ou son opposition motivée au greffier au moyen d'un formulaire disponible au en cliquant sur [le lien suivant](#).
4. De plus, puisque le bâtiment visé par la demande d'autorisation comprend un ou plusieurs logements, une personne qui désire acquérir le bâtiment pour en conserver le caractère locatif résidentiel peut, tant que le conseil n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès du greffier pour demander un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre des démarches en vue d'acquérir ledit immeuble.
5. Le conseil municipal tiendra une audition publique sur ladite demande le **lundi 16 février 2026**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. Lors de cette audition, toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande. De plus, le conseil statuera sur ladite demande, lors de la séance ordinaire du **lundi 23 février 2026**, au même endroit et à la même heure.
6. Toute personne intéressée par cette demande d'autorisation peut obtenir des renseignements supplémentaires :
 - en consultant la présentation de la demande de démolition à l'adresse : <https://rimouski.ca/avis> dans la rubrique « demandes de démolition »;
 - en composant le 418 724-3125 ou en se présentant au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
 - en transmettant un courriel à l'adresse greffe@rimouski.ca

Rimouski, le 21 janvier 2026

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier